



Forum mondial de l'eau Dakar

Message thématique collectif validé par le Bureau du PFE le 22 février 2022

OUTILS ET MOYENS

- ⇒ **Le rythme des investissements annuels est jugé entre trois et quatre fois trop faible aujourd'hui en matière d'eau et d'assainissement pour atteindre les ambitions fixées par l'Agenda 2030. La coopération dans ce domaine est encore trop limitée sur le plan financier et fait insuffisamment appel à des modes de financement mixtes ou innovants**
- ⇒ **De nombreux pays ont mis en place des mécanismes de gouvernance des ressources en eau, très souvent à l'échelle des bassins versants. L'action d'acteurs français, l'Office International de l'Eau en particulier, a été déterminante. Ceci étant, ces mécanismes sont souvent incomplets en n'intégrant que très rarement un cycle financier vertueux, en ne réunissant pas l'ensemble des acteurs concernés et en ne s'appuyant pas suffisamment sur une connaissance détaillée des ressources en eau**
- ⇒ La faible décentralisation qui existe dans de nombreux pays en développement conduit également à un **déficit de gouvernance des services d'eau et d'assainissement** et donc à une fragilité dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement
- ⇒ **La législation et la réglementation de l'eau restent souvent encore insuffisantes** dans de nombreux pays en développement et les institutions dédiées manquent ou fonctionnent mal du fait d'une volonté politique faible
- ⇒ **L'innovation est souvent insuffisante** par manque de capacités ou de volonté à tous les niveaux
- ⇒ **Cette situation empêchera l'atteinte d'un monde durable en 2030** et, si rien ne change, entrainera des retards sur les ODD 6 (eau et assainissement), 13 (climat) et 15 (vie terrestre) et des effets sur les ODD 1 (zéro pauvreté), 2 (agriculture), 3 (bonne santé), 4 (éducation), 5 (égalité entre les sexes), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (égalité), 11 (villes), 12 (production et consommation responsable), 16 (paix)

Dans ce contexte, les membres du Partenariat Français pour l'Eau sont convaincus de:

- ▷ **La nécessaire prise en compte de la complexité, et donc d'une vision inclusive, territoriale et systémique (cassant les silos), dynamique et adaptative d'un développement fondé sur une gestion optimisée et intégrée de l'eau dans la nature**
- ▷ **Le fort intérêt d'inscrire les politiques et les projets dans le domaine de l'eau, au niveau des différents niveaux de territoires, en premier lieu dans les bassins versants, dans la transversalité de l'Agenda 2030 et de ses 17 ODD et de leur logique fondée sur la fixation d'objectifs pour 2030, de trajectoires, d'indicateurs, de mécanisme et d'enceintes multiacteurs de suivi des progrès**
- ▷ **L'utilité d'une appréciation des impacts des politiques et des projets par leurs maîtres d'ouvrage vis-à-vis des 17 ODD par l'utilisation de l'application Water4allSDGs**

Les membres du PFE insistent par conséquent sur :

- ▷ **L'importance du thème** : le développement, l'équilibre et la stabilité de toutes les régions du monde, et plus particulièrement de l'Afrique, en dépendent
- ▷ **La nécessité d'un changement profond de vision, de mentalité et de culture** dans l'action publique et privée, et d'approches en « biens communs »
- ▷ **La nécessaire mise en cohérence des cadrages, directives, stratégies, institutions et politiques sectorielles intéressant en priorité les ODD intégrant les 20 cibles sur l'Eau (6, 13 et 15 en priorité), tant au niveau régional que national**, par une gouvernance appropriée aux échelles territoriales pertinentes, en priorité au niveau des bassins hydrographiques
- ▷ **L'aménagement du territoire** et la mise en place de **projets territorialisés** aux échelles qui permettent de tenir compte des spécificités, de mobiliser les acteurs et d'assurer la cohérence, et ce tout en veillant au bon fonctionnement des interfaces entre les différents niveaux
- ▷ **La nécessité d'une forte décentralisation**, de lieux de concertation multi-acteurs et, le cas échéant, de systèmes d'arbitrages légitimes et efficaces à structurer au service de l'intérêt général

En ce qui concerne le financement :

- ▷ **Les gouvernements doivent miser sur la complémentarité des formes de financement envisageables** et permettre aux porteurs de projet un accès facilité aux financements. Diverses sources de financements sont à privilégier en choisissant celles qui sont les plus adaptées à chaque situation selon le principe des 3T (tarifs, taxes et transferts)
- ▷ **Le développement de la finance innovante dite « mixte »** (« blended finance ») qui rassemble des financements de différentes origines (privée, publique, solidarité) pour des projets qui concilient l'exigence d'un rendement financier avec l'exigence d'un impact en matière de développement durable doit être au cœur des stratégies des porteurs de projets et des politiques. Il faut pour cela **mettre en place des législations fortes et claires et des institutions efficaces et transparentes pour capter les différents modes de financements**
- ▷ **Le premier type de financement doit être interne aux pays et aux territoires, en premier lieu dans les bassins versants**. Ceci passe par la mise en place de législations sur l'eau et une volonté politique forte permettant d'installer des mécanismes vertueux au niveau des territoires (redevances et aides financières). Ces mécanismes doivent permettre l'investissement et le fonctionnement dans les infrastructures mais aussi la mise en place de systèmes d'acquisition de données et d'information et de renforcement des capacités
- ▷ **L'orientation prioritaire de l'aide internationale, notamment l'aide publique au développement, dans le respect des critères d'équité et d'universalité de l'Agenda 2030 vers les zones vulnérables (Pays les Moins Avancés, en zones urbaines mais aussi périurbaines et rurales) et en priorité sous forme de dons**. Le paradigme de l'aide devra en outre être élargi, de la fourniture d'infrastructures vers l'appui à la mise en place de services et à une gestion durable intégrant la connaissance, l'amélioration de la qualité des projets, le renforcement de capacités, l'appui institutionnel et la bonne gouvernance. Dans certaines régions pauvres, le transfert de technologies simples peut aussi permettre d'obtenir des résultats durables à des coûts très réduits, adaptés au contexte de la situation

En ce qui concerne la bonne gouvernance :

- ▷ **La nécessité d'approches multisectorielles et territoriales pour une gestion durable et une utilisation raisonnée des ressources, en priorité au niveau des bassins versants**, qui intègrent les enjeux liés à l'eau, aux sols, au changement climatique, à la biodiversité mais aussi à l'énergie, la sécurité alimentaire et la gestion des déchets de la source jusqu'à la mer. Les économies d'eau, le renforcement de l'efficacité des usages et la préservation de l'eau dans les sols devront être fortement encouragés. Lorsque cela est possible et durable, la mobilisation de nouvelles ressources pourra être envisagée, selon les enjeux propres à chaque bassin et territoire
- ▷ **La mise en place de systèmes de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) multi-échelles**, qui supposent une gouvernance participative et multi acteurs, permet de prendre des décisions

concertées entre collectivités, industriels, agriculteurs, associations et Etat pour la gestion et le partage des ressources

- ▷ **Une gouvernance transparente et participative des services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène** pour permettre un accès effectif, durable et abordable à la totalité de la population ainsi que dans les écoles et les établissements de santé

En ce qui concerne la connaissance :

- ▷ **Intégration dans les politiques des Etats d'une priorité pour financer l'amélioration de la quantité et de la qualité des données nationales collectées** ainsi que leur partage et leur valorisation (investissement dans les réseaux et maintenance, mise en place de systèmes d'information sur l'eau, utilisation de données satellitaires, etc.), le renforcement des capacités et la sensibilisation des acteurs concernés

En ce qui concerne l'innovation environnementale, sociale et technologique :

- ▷ **Développement large des solutions fondées sur la nature** aux côtés de solutions plus traditionnelles (solutions grises) pour répondre aux Objectifs de Développement Durable dans le domaine de l'eau. Elles sont souvent d'un moindre coût et peuvent simultanément accroître la résilience des territoires aux risques climatiques, jouer un rôle pour la protection et la restauration de la biodiversité et des sols et permettre de relever d'autres défis de développement.
- ▷ **Promouvoir les innovations sociales** prenant en compte les caractéristiques socio-économiques des populations (niveau de revenus, répartition des rôles hommes-femmes, coutumes, rapports entre générations etc.) ainsi que leurs représentations et leur utilisation de l'eau. **La tarification sociale de l'eau**, qui consiste à attribuer un tarif progressif de l'eau modulé en fonction du revenu et du nombre de personnes composant un foyer, en est un exemple.
- ▷ **Renforcement de la recherche et de l'innovation relatives aux méthodologies et aux technologies :** acquisition et exploitation massives de données in situ et télé-déteectées (sol, espace), récupération et production locales d'énergie (eaux usées, hydroliennes etc.), développement des smart cities, renforcement des services climatiques, réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation, recharge artificielle des nappes, recirculation des eaux de drainage pour l'agriculture ou la biodiversité, recyclage des eaux industrielles etc... **en complémentarité avec les solutions traditionnelles** qui permettent dans beaucoup de cas de résoudre les problèmes (récupération de l'eau de pluie, détection par des moyens simples de nappes phréatiques, construction de forages ou de toilettes etc.) et sont parfois plus adaptées aux enjeux et caractéristiques des territoires concernés.